

CONSEIL DE DISCIPLINE DES E.P.L.E.

Année scolaire 2019-2020

Nom Etablissement : COLLEGE PIERRE JOANNON

Adresse : 18 RUE DE LA HAUTE GARENNE 42405 SAINT CHAMOND CEDEX

Type : COLLEGE

QUALITE	TITULAIRES		SUPPLEANTS (1)	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
I – ADMINISTRATION – Membres de droit				
Chef d'établissement (2)	1GIRAUDEAU	Isabelle		
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3MOULIN	Céline		
Conseiller principal d'éducation (4)	4MAYOU	Sophie		
Total du premier tiers	3			
II – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT (5)				
Personnels d'enseignement et d'éducation	1JAKOB-JOUBERT	Léa	1LAFORGE	Anne
	2MAVILLA-SANZ	Florence	2BEAUQUIS	Amandine
	3RABANY	Alexandra	3IDIR	Elyssia
	4MOREL	Fanny	4BAROU	François
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1PORTAILLER	Sylviane	1VIALARD	Mireille
Total du deuxième tiers	5			
III – ELUS DES PARENTS D'ELEVES (5)				
	1SAHNOUN	Malika	1RIGAUT	Florence
	2RENAUD	Johanna	2RABATHEL	Sandy
	3SMATI	Sabrina	3THOULY	Isabelle
ELUS DES ELEVES (5)	1MAHDI	Jasmine	1ER	Zéliya
	2EBNZID	Lahcène	2BOUGHALMI	Sofia
Total du troisième tiers	5			
Total membres du CD	13	Quorum (moitié + 1) : 7 (6)		

Rappel :

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Le conseil de discipline est présidé par le chef d'établissement ou, en cas d'absence de celui-ci, par son adjoint.
- (3) ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (4) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (5) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus chaque année en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.
- (6) Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de discipline est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours ; il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit.